



COMMENT DEVENIR APPRENTI-E AU CFA AGRICAMPUS LAVAL

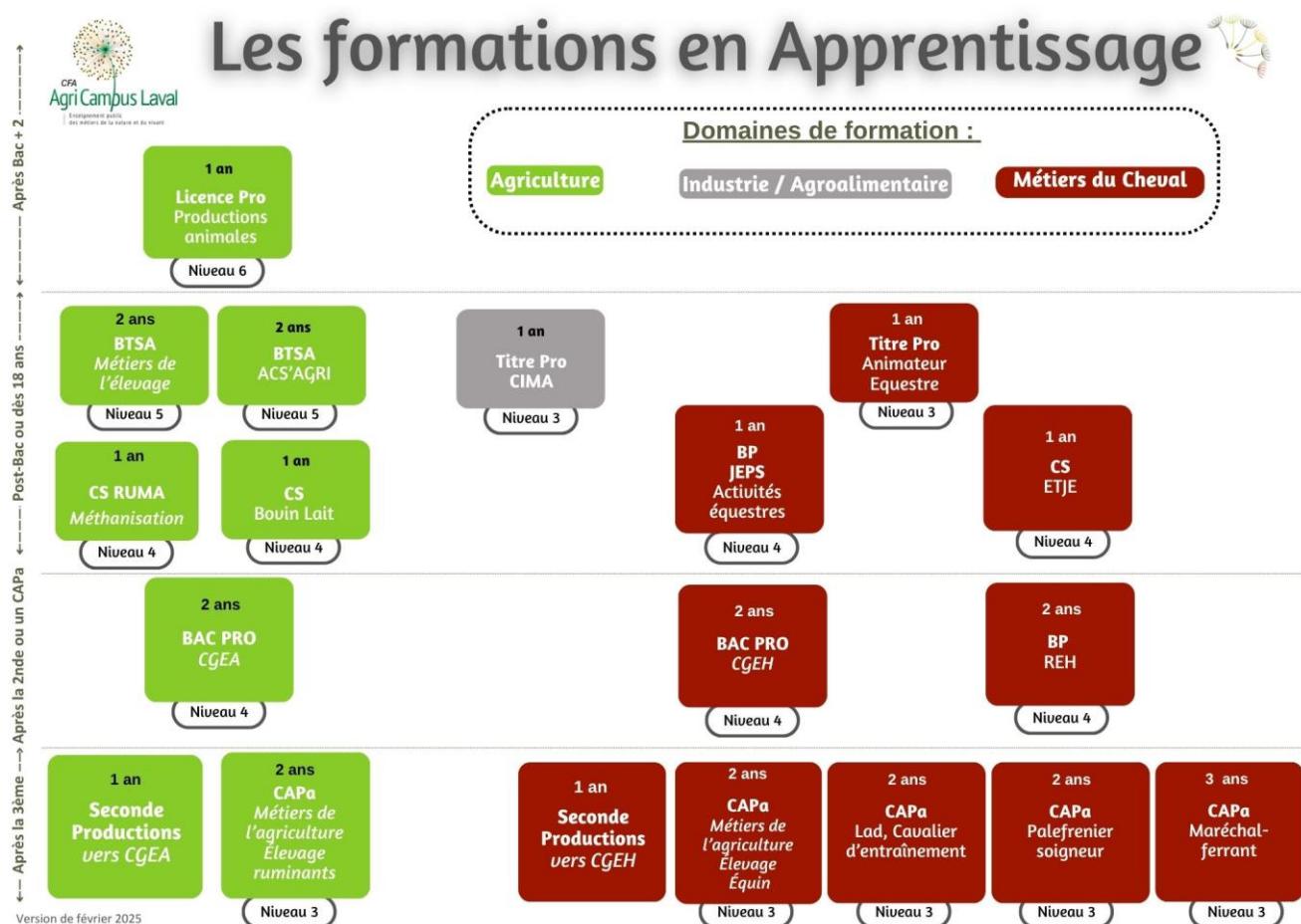


Tout d'abord, L'APPRENTISSAGE en quelques mots

Entre travail et formation théorique, cette alternance permet de se former avant tout à un métier, tout en continuant ses études.

La formation en alternance conjugue une phase d'apprentissage théorique en établissement de formation et une phase d'apprentissage pratique en entreprise.

Je choisis ma formation en apprentissage ?



A quel âge, je peux postuler pour une formation en apprentissage ?



L'apprentissage s'adresse à des jeunes de 15 à 29 ans révolus, sachant qu'il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap.

A quel moment, je peux intégrer mon entreprise ?

Le contrat d'apprentissage peut être signé, au plus tôt, le lundi qui suit la fin de la période scolaire.

Quelle sera la durée de mon contrat ?

La durée de mon contrat d'apprentissage dépendra de ma formation au CFA soit de 1 à 3 ans.

C'est quoi un contrat d'apprentissage ? Cerfa FA13 n°10103*13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. Il peut être rompu par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti. L'apprenti travaille selon la réglementation en vigueur dans le secteur professionnel concerné, il bénéficie de 5 semaines de congés payés.

Quel sera mon salaire ?

Il varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en % du SMIC.



Salaire minimum brut en % du SMIC - Hors conventions collectives plus favorables Taux du SMIC en vigueur à ce jour				
Année contrat \ Âge apprenti	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +	+ 26 ans
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 ^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au-delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79 % du SMIC. Le salaire de l'apprenti est également exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

→ Mes démarches près du CFA



→ Ma pré-inscription près du CFA,



CAPa : j'envoie mon dossier de pré-inscription au CFA qui confirmera ma candidature et m'expliquera les démarches pour finaliser mon inscription

BAC PRO : j'envoie mon dossier de pré-inscription "complet" au CFA.

En fonction de l'étude de mon dossier scolaire, je suis convoqué aux tests (équitation, écrits...) et après étude des résultats par la commission BAC PRO, ma candidature est confirmée par le CFA.

BTS : je dépose ma candidature sur le portail ParcourSup, en fonction de l'étude de mon dossier scolaire, je suis convoqué pour un entretien avec un formateur et suite à la décision de la commission BTS, ma candidature est confirmée sur le portail ParcourSup et par le CFA.

Renseignements tarifaires - 2025

→ Hébergement et restauration



Régime	Montant par semaine de présence au CFA	Aides aux familles par l'OPCO sauf pour les contrats signés avec un organisme public (armée, IFCE, ...)	Montant à la charge des familles par semaine de présence au CFA
Interne	124,25 €	51,00 €	73,25 €
Demi-pension	36,25 €	15,00 €	21,25 €

La facturation de la pension sera établie **3 fois dans l'année**, possibilité d'échelonner la pension en **prélèvement automatique sur 10 mois** de novembre à août.

Toute déduction de pension sera effectuée, lorsque l'absence est au moins de 5 jours consécutifs, à la demande expresse du représentant légal.

En cas de demande de changement de régime, possibilité avant le 1^{er} janvier pour la période de janvier aux vacances d'avril et avant les vacances d'avril pour la période jusqu'à juin.

→ Autres prestations

Formations	Session	Coût annuel par formation (frais inclus dans la 1 ^{ère} facture) ⁽¹⁾
CAPa	1 ^{ère} /2 ^{ème} /3 ^{ème} année	26,55 €
BAC PRO	1 ^{ère} année CGEH/CGEA 2 ^{ème} année CGEH'/CGEA 3 ^{ème} année CGEH/CGEA	41,00 € 45,50 € 45,75 €
BTS	1 ^{ère} année en ME 1 ^{ère} année en ACS'AGRI 2 ^{ème} année en BTS	148,75 € 81,75 € 81,75 €

⁽¹⁾ Assurance, frais de correspondance. Malgré les ouvrages scolaires, des photocopies viendront compléter les cours.

En cas de perte de la carte de self, 7 €.

En cas de perte ou dégradation du cahier de liaison, 7,45 €.

Photocopie réalisée par les apprentis (par copie) 0,06 €

Missions et interlocuteurs

Directrice du CFA : **CRABOS Nathalie** - nathalie.crabos@educagri.fr

Secrétariat : **ASTIER Valérie – BRICARD Sonia** - cfa.mayenne@educagri.fr ou cfamayenne53@gmail.com
Comptabilité : **POUTEAU Laurence** - laurence.pouteau@educagri.fr

Bureau Vie des Apprentis : **DAVENEL Fanny – SAUDUBRAY Angélo** - bva.cfa@educagri.fr

Accompagnatrice sociale : **BLONÇ Mikaëlle-Anne** - mikaelle-anne.blonc@educagri.fr

Conseiller Jeunes Entreprises : **BERTIN Cyrille** - cyrille.bertin@educagri.fr

Référentes Handicap : **DESOUTTER Emmanuelle** - emmanuelle.desoutter@educagri.fr

Référente Mobilité : **GUILLOU Sarah** - sarah.guillou@educagri.fr

Mars 2025